



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 23 juin 2021
Date de publication : 07 juillet 2021

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 49/21

Objet

Statuts de la SPL Grand
Dole Développement 39 -
Modification de l'objet social

Secrétaire de séance

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L. Croiserat, J.P. Cuiet, J.M. Daubigny, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M. Rebillard, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République, A. Douzenel à M. Mbitel, F. Dray à M. Mirat, D. Germond à J.B. Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.P. Cuiet, A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, C. Nonnotte-Bouton à J.P. Fichère, J. Péchinot à S. Champanhet, F. Rigaud à J.M. Daubigny.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.L. Bonin, G. Ginét, M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien, E. Pavvret, H. Prat.

La Ville de Dole souhaite poursuivre la rénovation de son parc scolaire, avec un objectif de réduire de 40% à 60% la consommation d'énergie des bâtiments ainsi rénovés. Ce vaste programme de rénovation énergétique concerne cinq groupes scolaires :

- L'école Saint-Exupéry et la crèche Les Petits Loups,
- L'école de la Bedugue,
- L'école du Poiset,
- L'école Beauregard,
- L'école Rochebelle.

A l'issue d'une étude, le recours à un marché de partenariat de performance énergétique (MPPE), conclu avec la SPL Grand Dole Développement 39, a été identifié comme étant la solution la plus adaptée au contexte économique, technique, juridique et financier de la Ville de Dole.

Ce marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) aurait pour objet de confier à la SPL Grand Dole Développement 39 le financement de l'opération, les études de conception et la réalisation des travaux de rénovation patrimoniale et énergétique, l'exploitation technique, l'entretien, la maintenance et le gros entretien renouvellement (GER) des installations et équipements techniques concourant à garantir la performance énergétique des écoles et groupes scolaires identifiés. Ce marché de partenariat inclurait ainsi un engagement de performance énergétique à maintenir pendant la durée d'exécution contractuelle.

Ainsi, pour mener à bien cette opération de rénovation énergétique, l'objet social de la SPL G2D39 doit être modifié.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant qu'actionnaire doit se prononcer sur la modification portant sur l'objet social de la SPL.

Il est ainsi proposé de modifier l'article 3 « OBJET » des statuts de la SPL de la manière suivante :
« La Société a pour objet, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire exclusivement, la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction.

A cet effet, elle pourra réaliser toute action concernant :

- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location,
- La réalisation d'études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction, ainsi que des missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières...) nécessaires à ces opérations,
- L'acquisition / démolition d'immeubles bâtis ou non bâtis,
- L'exploitation, la gestion, le portage, l'entretien, la commercialisation, l'aménagement et la mise en valeur des terrains, bâtiments, ouvrages et équipements, en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur,
- La promotion et l'animation du projet d'aménagement,
- Le développement d'opérations liées à la maîtrise de l'énergie, à la rénovation et à la performance énergétique d'équipements publics, notamment les groupes scolaires.

Elle peut également :

- mener à la demande des Collectivités Territoriales ou de leurs groupements, toutes études, missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières...) nécessaires aux opérations d'aménagement et de développement,
- étudier, coordonner, promouvoir et mettre en œuvre toutes initiatives propres à favoriser la maîtrise de l'énergie et le déploiement d'énergies nouvelles, l'accès au haut débit, ainsi que toute activité à caractère environnemental.

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification de l'article 3 des statuts de la SPL Grand Dole Développement 39 relative à l'objet social, joints en annexe de la présente délibération,
- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE comme représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL Grand Dole Développement 39 et le doter de tous pouvoirs à cet effet,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dole,
Le 29 juin 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL Grand Dole Développement 39

